BANQUE POPULAIRE ALC
SUCCURSALE DU LUXEMBOURG

Foyer

HELIOS INVEST*

Type d'assurance-vie	Assurance-vie dont le rendement est lié à des fonds d'investissement.
Garanties	**En cas de vie de l'assuré au terme du contrat :** remboursement de l'épargne accumulée au terme du contrat. **En cas de décès de l'assuré :** paiement de la valeur maximale entre d'une part l'épargne accumulée à la date du décès et d'autre part le capital décès minimum souscrit. Le souscripteur peut choisir un capital décès minimum équivalent à 60%, 100% ou 200% des primes planifiées sur toute la durée du contrat. Des garanties complémentaires optionnelles peuvent être souscrites : - Capital complémentaire en cas de décès par accident - Capital complémentaire en cas de décès par accident de la circulation - Exonération du paiement des primes en cas d'invalidité permanente L'épargne accumulée est la contre-valeur des unités de compte détenues sur le contrat. Les unités de comptes sont constituées par la conversion à la VNI du fonds choisi des versements nets de frais d'entrée effectués sur le contrat. Le nombre d'unités détenues évolue du fait des rachats, et du fait du prélèvement des frais de gestion et des primes de risque correspondant aux garanties souscrites. Ces prélèvements sont effectués mensuellement. Le cas échéant, le nombre d'unités évolue également du fait d'un transfert de fonds.
Public cible	Toute personne qui souhaite épargner sur une base régulière en acceptant les risques d'un investissement en bourse.
Rendement	Le rendement du contrat est lié au rendement du fonds d´investissement choisi. Aucune garantie de rendement n´est donne par Foyer Vie. Le risque financier est supporté par le souscripteur.
Fonds	Le preneur d'assurance peut choisir entre 3 fonds d'investissement gérés par Capital*at*Work Foyer Group. **Capital at Work Foyer Umbrella Defensive.** Ce fonds mixte investit ses avoirs à raison de 25% maximum en actions. Le solde est investi sur les marchés obligataires et monétaires. Il convient à l'investisseur prudent qui souhaite prendre des risques limités et qui compte investir sur une période de 5 ans au moins. **Capital at Work Foyer Umbrella Balanced.** Ce fonds mixte investit ses avoirs à raison de 50% maximum en actions. Le solde est investi sur les marchés obligataires et monétaires. Il convient à l'investisseur qui accepte de prendre des risques modérés et qui compte investir sur une période de 8 ans au moins. **Capital at Work Foyer Umbrella Dynamic.** Ce fonds mixte investit ses avoirs à raison de 75% maximum en actions. Le solde est investi sur les marchés

<table>
<tr><td></td><td>obligataires et monétaires. Il convient à l'investisseur qui recherche la performance en acceptant une réelle exposition au risque, et qui compte investir sur une période de 10 ans au moins.</td></tr>
<tr><td>Rendement du passé</td><td>
<table>
<tr><th></th><th>Defensive</th><th>Balanced</th><th>Dynamic</th></tr>
<tr><td>2015</td><td>3,15%</td><td>3,98%</td><td>3,86%</td></tr>
<tr><td>2016</td><td>5,69%</td><td>6,56%</td><td>7,42%</td></tr>
<tr><td>2017</td><td>0,26%</td><td>3,61%</td><td>6,95%</td></tr>
<tr><td>2018</td><td>-3,99%</td><td>-7,16%</td><td>-10,36%</td></tr>
<tr><td>2019</td><td>12,61%</td><td>17,99%</td><td>23,97%</td></tr>
<tr><td>2020</td><td>3,27%</td><td>4,51%</td><td>5,37%</td></tr>
</table>
Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour le futur.
</td></tr>
<tr><td>Frais</td><td>Frais d'entrée : maximum 2,00%

Frais de sortie :
- Au cours des 10 premières années contractuelles : 10% du montant retiré.
- Ensuite ce taux diminue annuellement de 0,5%
- Après 30 ans : néant
- A l´échéance : néant

Frais de gestion :
Des frais de gestion sont prélevés mensuellement par diminution du nombre d'unités détenues sur le contrat.
Frais de gestion mensuels : 0,1% de l'épargne accumulée.

Frais en cas de transfert de fonds : 1% du montant transféré.</td></tr>
<tr><td>Adhésion</td><td>L´adhésion est possible à tout moment. Elle ne pourra se faire qu'après réception de la première prime.</td></tr>
<tr><td>Durée</td><td>La durée minimale du contrat helios Invest est 10 ans en principe. Sous certaines conditions (voir « Primes » ci-dessous) il pourra être souscrit pour une durée comprise entre 5 et 10 ans.</td></tr>
<tr><td>Primes</td><td>helios Invest est un contrat d'épargne à primes périodiques. Les primes périodiques sont soit mensuelles (min. 50 €), soit annuelles (min. 600 €).

Pour la souscription d'un contrat d'une durée inférieure à 10 ans, le versement minimal est porté à 400 €/mois (resp. 4 800 €/an)</td></tr>
<tr><td>Valeur d´inventaire</td><td>Les valeurs d´inventaire des 4 fonds sont publiées dans le Luxembourg Wort et sur le site web : www.capitalatwork.com</td></tr>
<tr><td>Fiscalité</td><td>- Les primes sont fiscalement déductibles dans le cadre de l'article 111LIR.
- Les primes ne sont soumises à aucune taxe.
- Les prestations ne sont pas imposées.</td></tr>
</table>

	- Les intérêts produits ne sont pas soumis à la retenue à la source libératoire. Le régime fiscal ici décrit ne s'applique qu'aux résidents luxembourgeois. Les non-résidents doivent s'en référer à la législation de leur Etat de résidence. Leur attention est attirée sur le fait que le régime fiscal inhérent à ce produit d´assurance et en particulier les éventuels avantages fiscaux pouvant en découler, que ce soit en cours de contrat ou à l´échéance, sont dépendants de leur situation juridique et fiscale personnelle ainsi que des règlementations fiscales nationales et internationales en vigueur dans leur état de résidence. Ils sont invites à se référer auxdites réglementations pour s´assurer de la portée des avantages fiscaux attribués à ce produit par l'Etat luxembourgeois au regard de leur situation personnelle.
Rachat	Un **rachat partiel** n'est pas possible. Le **rachat total** est possible à tout moment, mais entraîne la perte des avantages fiscaux si le contrat n'a pas couru 10 ans.
Information	Le client reçoit annuellement un état périodique arrêté au 31 décembre, lui indiquant l'épargne accumulée atteinte à cette date. Pour toute information concernant les fonds, le souscripteur se référera au site web : www.capitalatwork.com.

[1] *Cette « fiche d'information financière assurance-vie » décrit les modalités du produit qui s'appliquent le 01.01.2021. Nos conseillers sont à votre disposition pour toute information complémentaire.*